



École Saint-Pierre-Claver

Conseil d'établissement
Procès-verbal de la 1^{re} séance
24 septembre 2024 | 18 h
2110, boul. Saint-Joseph Est, Montréal

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum et présentation des membres du conseil d'établissement (CE)

Présences : Janique Payette, enseignante de maternelle 5 ans; Julie Gaudet, enseignante d'arts plastiques; Myriam Bélanger, Junie Muyle, Vincent Durand-Dubé et Geneviève Gagné. Véronique Desjardins se joint à la réunion à 18 h 05. Esther Riendeau arrive à 18 h 30, tandis que Kathia Gaillardetz se joint à la réunion à 18 h 37.

Absences : Michel Lacasse, directeur adjoint; Nathalie Migneault, technicienne au service de garde; Audrey Sloan, enseignante de deuxième année; Guillaume Kasper, enseignant de troisième année.

Le nombre de membres du personnel impliqués dans le conseil d'établissement respecte la régie interne.

- **Mot de la directrice**

Mme Périard remercie les parents et le personnel de leur implication au sein du CE. Elle souhaite revenir sur l'AGA du 11 septembre, durant laquelle la présidente sortante avait qualifié l'année dernière de difficile à qualifier, pour plein de raisons. Elle revient sur la démobilisation des membres sortants, et espère que le conseil repartira cette année sur de nouvelles bases. Pour atteindre cet objectif, elle s'engage à respecter les directives récemment établies pour résoudre les problèmes liés aux campagnes de collecte de fonds, au budget et aux transferts d'argent entre le fonds 4 et le fonds 9. Elle souhaite un nouveau conseil convivial, agréable et collaboratif.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Périard effectue la lecture de l'ordre du jour. L'adoption de celui-ci est proposée par Myriam Bélanger et approuvée par Geneviève Gagné.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025

Mme Périard propose d'adopter le procès-verbal avec amendement au point 8 : il n'y a pas eu de transfert de fonds du fonds 4 au fonds 9. Elle rencontrera le nouveau président ou la nouvelle présidente du conseil de cette année et lui présentera les calculs et les tableaux. Elle propose alors que soit adopté le transfert de fonds (prévu au point 13 de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui) lors de la prochaine réunion du conseil. Geneviève demande si la réglementation sur les cellulaires a bien été ajoutée dans le code de vie de l'école. Mme Périard confirme que le libellé a été collé dans les agendas en début d'année scolaire à l'école.

Geneviève Gagné propose l'adoption avec amendement et Julie Gaudet seconde.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2025

Esther mentionne que l'année est erronée dans le PV. Mme Périard s'engage à la modifier, de 2024 à 2025. Esther souligne que l'année est aussi erronée sur le bilan. Mme Périard va renvoyer le document aux membres du conseil avec les corrections.

Mme Périard propose l'adoption du PV et Esther Riendeau approuve, avec les corrections.

5. Élection d'un-e président et d'un-e substitut

Mme Périard explique le rôle de la présidence : animation des réunions, collaboration à l'élaboration de l'ordre du jour, transmission de ce document ainsi que d'autres documents aux membres, discussion avec Mme Périard des dossiers qui demandent une préparation entre les réunions du CE. Les réunions entre la direction de l'école et la présidence du CE peuvent se tenir en personne, en vidéoconférence ou par téléphone.

Geneviève se propose pour être présidente et l'approbation est unanime. Esther se propose comme substitut. Geneviève Gagné propose et Vincent Durand-Dubé seconde.

6. Élection d'un-e secrétaire

Myriam Bélanger, qui prend déjà des notes depuis le début de la réunion, se propose. Esther Riendeau seconde. Les membres du CE sont unanimes.

7. Correspondance (18 h 40)

Le CE dispose d'un pigeonier dans la salle du personnel. Mme Périard y met le courrier. Si celui-ci est urgent, elle le remet directement à la présidente. Le conseil dispose aussi d'une adresse courriel. Vincent Durand-Dubé demande quels documents le conseil peut recevoir. Mme Périard répond que c'est surtout de la publicité, par exemple des propositions de campagnes de financement ou d'activités parascolaires. Le ministère de l'Éducation diffuse également des bulletins d'information destinés au grand public.

Mme Périard confirme que les procès-verbaux et les ordres du jour des réunions du CE seront publiés sur le site Web de l'école.

8. Retour sur l'assemblée générale du 11 septembre 2025

Mme Périard demande aux membres leur avis sur la formule de cette année (une première rencontre pour le préscolaire et la 1^{re} année, suivie, la semaine suivante, d'une rencontre pour la 2^e année et les autres cycles, elle-même précédée de l'AGA. La directrice estime qu'il y avait 89 personnes présentes à l'AGA. Il y a 398 élèves inscrits à l'école cette année.

Les parents du préscolaire ont aimé le fait d'avoir une rencontre tôt au mois de septembre, mais cela a eu un impact sur le nombre de parents présents. Lorsque tout est fait en même temps (AGA et rencontres de parents), plus de parents se déplacent pour assister à l'AGA.

La disponibilité du service de garde a certainement été un point positif qui a permis aux parents de se déplacer.

Mme Périard propose que l'AGA de l'année prochaine puisse être faite en même temps que toutes les rencontres de parents, mais que le tout ait lieu plus tôt en septembre. Il y aura à y réfléchir, car une journée pédagogique est habituellement placée le lendemain de la rencontre de parents, pour alléger la journée des enseignants dont la soirée se termine tard avec la rencontre. Placer cette pédagogie dans la même semaine que la fête du Travail ferait une semaine de 3 jours, suivie d'une semaine de 5 jours, alors que deux semaines de 4 jours de suite sont bénéfiques pour les enfants en début d'année scolaire.

L'invitation à l'AGA et à la rencontre avec les enseignants semble avoir manqué de clarté. En effet, certains parents d'enfants du préscolaire et de 1^{re} année ont cru qu'ils n'étaient pas invités à assister à l'assemblée générale puisque seuls les parents des élèves de 2^e à 6^e année semblaient invités à la soirée du 11 septembre à l'école.

Le conseil propose donc de tenir l'AGA et la rencontre des parents au cours de la même journée pour tous les cycles, et de clarifier l'invitation. Une première communication peut être envoyée aux parents d'élèves de maternelle, plutôt que de tenir l'AGA plus tôt.

9. Sorties éducatives

Mme Périard suggère de faire la lecture de la liste de sorties déjà proposées par les enseignants et que le conseil les approuve en bloc. Geneviève Gagné explique que la raison de la demande d'approbation des sorties par le CE est que celles-ci se tiennent en dehors du territoire et peuvent entraîner des frais. Madame Périard mentionne qu'elle enverra au secrétaire la liste des sorties.

Sorties prévues

- 1- Grande Bibliothèque, groupes 301-302, récurrente aux deux mois, gratuite
- 2- Musée d'art contemporain (MAC), groupes 301-302, gratuite, 14 novembre 2025
- 3- Salon du livre de Montréal, groupes 301-302, gratuite, 19 novembre 2025
- 4- Salon du livre de Montréal, groupes 501-502, gratuite, 20 novembre 2025
- 5- Maison-Théâtre, 1^{er} cycle, coût défrayé par la mesure 1586 (qui couvre les dépenses des sorties culturelles)

Junie demande si les autres professeurs sont au courant de cette mesure. Mme Périard confirme que oui et ajoute que les titulaires ne sont pas obligés de sortir de l'école pour s'en prévaloir; ils peuvent aussi utiliser ce budget pour faire des activités en classe. Si le budget n'est pas utilisé, il n'est pas reconduit, mais normalement il est dépensé en totalité chaque année.

Vincent Durand-Dubé propose l'adoption des sorties et Julie Gaudet approuve.

10. Campagnes de financement

Classe verte : La campagne de financement tenue par les groupes 301, 302 et 711 lors de la soirée de l'AGA a permis d'amasser 745,70 \$. Cette somme sera utilisée pour leur classe verte de 2027. Ce montant va faire partie des transferts de fonds qui devront être faits à la fin de l'année, du fonds 4 au fonds 9.

Le coût définitif de la sortie scolaire n'est pas encore établi, car l'école attend toujours la proposition du centre de plein air Le P'tit Bonheur. La présidente insiste sur l'importance de s'assurer que le montant final demandé aux parents soit correct et qu'il ne soit pas modifié en cours de route, comme cela semble avoir été le cas l'année dernière.

Vente de chandails : La campagne sera reconduite cette année, du 1^{er} au 15 octobre 2025. Comme l'an passé, un seul choix de couleur sera disponible. Les parents recevront un courriel contenant un lien pour l'achat via le site Web de La Fabrique à projets. Les fonds recueillis serviront à la bibliothèque de l'école. Les enseignants souhaitent déplacer la bibliothèque dans un local vide de l'école, point qui sera discuté début octobre en CPEPE avec la direction. Dans l'éventualité où le projet serait accepté, les fonds serviraient à l'aménagement de la nouvelle bibliothèque (mobilier et livres). Le cas échéant, les enseignants souhaitent acheter de nouveaux livres. Les livres et le mobilier doivent être achetés chez des fournisseurs homologués par le CSSDM. Parallèlement, Véronique Desjardins soulève des questions quant à la procédure de codage des livres, qui prend du temps, et demande pourquoi cela prend actuellement près d'un an, ce que Janique confirme. Les livres achetés doivent être envoyés au CSSDM, et ce sont leurs bibliothécaires qui s'occupent de les numéroter. Véronique s'inquiète également du choix du local, mentionnant qu'il doit être fait de manière réfléchie et durable puisque l'ouverture de classes de maternelle est possible dans les années futures. Julie précise que les enseignants ont statué que la nouvelle bibliothèque serait relocalisée au local 100, au premier étage, qui n'est pas un local de maternelle. Les deux locaux des anciennes maternelles demeurent donc vacants. Les parents demandent à ce qu'un objectif financier soit fixé pour la campagne, ce qui devra être établi avec les enseignants concernés. : si l'école doit retransformer le local choisi en classe de maternelle 5 ans dans les années à venir, la bibliothèque devrait alors être déplacée à nouveau? Julie Gaudet confirme que ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du CPEPE, prévue le 7 octobre. Le CPEPE établira un objectif financier et les membres enseignants du CE en feront part au CE à la prochaine réunion.

*Une des raisons soulevées pour le besoin d'améliorer la bibliothèque de l'école cette année, c'est la nouvelle directive venue de la bibliothèque Marc-Favreau, où certains enseignants avaient l'habitude d'emmener leurs élèves, selon laquelle nos classes ne sont plus les bienvenues étant donné que l'école n'est pas dans le secteur de cette bibliothèque. La bibliothèque accueillerait dorénavant uniquement des classes venues d'écoles de son secteur. Mme Périard cherchera à connaître la raison pour laquelle ces sorties à la bibliothèque Marc-Favreau ont été annulées. Elle a dit ne pas avoir été informée de ces annulations. Elle reviendra avec des réponses à la prochaine réunion.

Myriam Bélanger propose et Vincent Durand-Dubé seconde.

La campagne sera reconduite cette année, du 1er au 15 octobre 2025, via la « Fabrique à projets ». Cette année, un seul choix de couleur sera disponible. Les fonds recueillis serviront à la bibliothèque de l'école. Les enseignants souhaitent déplacer la bibliothèque dans un local vide de l'école, point qui sera discuté début octobre en CPEPE avec la direction. Dans l'éventualité où le projet serait accepté, les fonds serviraient à l'aménagement de la nouvelle bibliothèque (mobilier et livres). Le cas échéant, les enseignants souhaitent acheter de nouveaux livres. Les livres et le mobilier doivent être achetés chez des fournisseurs homologués par le CSSDM. Parallèlement, Véronique Desjardins soulève des questions quant à la procédure de codage des livres, qui prend du temps, et demande pourquoi cela prend autant de temps. Les livres achetés doivent être envoyés à la CSSDM et ce sont les bibliothécaires centrales qui s'occupent de les numéroter. Elle s'inquiète également du choix du local, qui doit être réfléchi de manière durable puisqu'une ouverture de classe de maternelle est possible dans les années futures. Les enseignants ont statué que la nouvelle bibliothèque serait relocalisée au local 100 (au premier étage) qui n'était pas un local de maternelle. Les deux locaux des anciennes maternelles demeurent donc vacants. Les parents demandent à ce qu'un objectif financier soit fixé pour la campagne, ce qui devra être établi avec les enseignants concernés.

11. Sujets à traiter pour l'année scolaire 2025-2026

Organisation des journées pédagogiques : Un comité s'occupe de la mise en place du calendrier scolaire. Celui-ci est ensuite présenté au CE pour approbation. Grâce à l'initiative de Junie Muyle, le CE examinera la possibilité de prévoir une semaine de congé en octobre (à l'Action de grâce ou pour l'Halloween) en déplaçant 4 ou 5 journées pédagogiques du calendrier afin de les rassembler dans une seule semaine. Ce nouveau calendrier prendrait en compte les journées pédagogiques fixées par le CSSDM, qui ne sont pas déplaçables. Des inquiétudes ont été soulevées par des membres parents et enseignants, notamment au sujet des cours de spécialité, du service de garde, du nombre de jours de fréquentation scolaire à respecter ainsi que des attentes du corps enseignant. Junie argue que plusieurs écoles publiques et privées au Québec ont déjà testé un tel calendrier avec des résultats positifs sur la réussite des élèves. Le CE s'est entendu pour sonder, d'abord et avant tout, l'intérêt des parents de l'école pour un tel calendrier.

Financement : Il est décidé que nous n'avons pas besoin de faire davantage de campagnes, car les parents de l'école sont déjà mobilisés. Vincent Durand-Dubé suggérera des événements pour les futures campagnes.

Gymnase : Mme Périard a une rencontre le 30 septembre 2025 avec le service des ressources matérielles. Elle devrait y recevoir un suivi sur ce projet. Malheureusement, elle n'attend pas une issue positive de cette rencontre. Depuis plusieurs années, ce projet n'est pas considéré comme prioritaire, car, selon les normes du MEQ, il ne s'agit pas d'un local d'apprentissage. Mme Périard fera un suivi de sa rencontre avec le service des ressources matérielles au CE lors de la prochaine réunion.

Communication : Junie Muyle propose la création d'un comité ad hoc pour parler des problèmes de communication, des doublons et des erratums qui sont très fréquents dans les communications entre l'école et les parents. Le comité sera chargé de proposer de nouvelles façons de faire afin d'améliorer les communications.

12. Calendrier des rencontres du CE (19 h 57)

Mme Périard propose une ébauche de calendrier pour les futures rencontres du CE :

20 octobre, 25 novembre, 19 janvier, 16 février, 16 avril, 14 mai, 8 juin.

Aucune rencontre n'est prévue pour les mois de décembre et de mars. Par contre, des rencontres peuvent être ajoutées au besoin.

Esther fait remarquer que la régie interne du CE nous oblige à prévoir 10 rencontres. Les membres décident que le point 17 de la page 4 de la régie interne sera modifié. On passera de 10 rencontres à prévoir à 8.

Esther Riendeau approuve le calendrier et la correction de la régie interne. Geneviève Gagné seconde.

13. Points d'information

- **Direction** : Pour l'année scolaire 2025-2026, 398 enfants fréquentent l'école. Il y a 21 groupes, aucune nouvelle ouverture ni fermeture de classe n'est prévue. Tous les postes à l'école sont pourvus. La carte de permis de stationnement a été mise en place pour assurer la sécurité du personnel enseignant et des enfants. Concernant les nouvelles règles de sécurité mises en place par le CSSDM, Myriam Bélanger demande si les antécédents judiciaires seront demandés aux parents bénévoles. Mme Périard va vérifier. La fête de la rentrée a été un succès, les enfants et le personnel ont apprécié la prestation de Samajam.
- **Personnel enseignant** : Le personnel enseignant recevra 9 stagiaires (dont la venue est confirmée) cette année. Il pourrait y en avoir d'autres.
- **Service de garde** : La technicienne du service de garde est absente. Au sujet de la réglementation du SDG que le CE devait approuver ce soir, Véronique Desjardins mentionne que le document est plein de coquilles et elle propose de le corriger. Mme Périard accepte avec plaisir, mais précise que ce qui est souligné en rouge et en jaune dans le texte est imposé comme nouveautés cette année par le CSSDM. Tous les postes du SDG sont pourvus. Les éducateurs du 3^e cycle font des démarches pour ajouter des activités parascolaires. Ils sont présentement à discuter de la faisabilité d'activités de patin libre avec l'aréna Mont-Royal et de bain libre avec le Centre du Plateau. Un questionnement est soulevé par les membres parents au sujet des collations d'après-midi, offertes par le SDG mais qui sont manquantes à chaque début d'année scolaire. Mme Périard confirme que le fournisseur agréé du CSSDM n'effectuera aucune livraison avant le 6 octobre. Elle s'engage à examiner les options possibles pour que les livraisons puissent commencer dès la rentrée, comme cela se fait à l'école Jean-Paul-Riopelle.
- **OPP** : Aucun membre présent. Mme Périard annonce que l'OPP a mis en place un formulaire pour l'approbation des levées de fonds et l'a présenté aux enseignants. Le CE demande à consulter ce formulaire. Il demande également à ce qu'un représentant de l'OPP assiste à chaque réunion du conseil et à ce que l'OPP présente son budget à l'assemblée. Véronique rappelle au CE que l'OPP est un organe du CE et que dans l'idéal, les membres travailleront tous ensemble pour le bien des élèves.
- **Représentant-e de la communauté** : Aucun point.
- **Représentant-e au comité de parents** : Aucun point.
- **Représentants des parents** : Esther Riendeau souligne que la formation pour les membres du conseil d'établissement (CE) est accessible sur le site Web du gouvernement du Québec. De plus, si un membre se trouve en situation de conflit d'intérêts, il doit le signaler rapidement. Vincent Durand-Dubé exprime ses réserves concernant sa participation au CE, car il ne se sent pas à l'aise dans ce rôle. Il songe à y mettre fin. Esther Riendeau demande qu'on ajoute un point sur le projet éducatif de l'école à l'OJ de la prochaine réunion.

14. Levée de la séance (20 h 37)

Présidence

Direction